

# La mesure Hestia de reclassement des chômeurs de longue durée

En 2006, le taux de chômage du canton de Genève était supérieur à la moyenne suisse (7% contre 3,3%). Il en était de même du chômage de longue durée (35% contre 20%). Comme la durée d'éloignement du marché du travail influe directement sur le degré d'employabilité, la lutte contre le chômage de longue durée revêt un caractère prioritaire. En vue d'augmenter l'efficacité du dispositif actuel, le conseiller d'État François Longchamp a lancé un projet-pilote consistant à mandater une entreprise privée, la «Maison Hestia», pour un reclassement rapide des chômeurs de longue durée. Durant les cinq premiers mois de la mission, Hestia a collecté 1000 postes auprès de 2600 entreprises, mené avec les 100 candidats un entretien par semaine et reclassé 31 personnes.

La «Maison Hestia» (ci-après: Hestia) s'est vue confier, pour un an 100 chômeurs choisis aléatoirement. Il est important de noter que ces chômeurs continuent à être suivis par leur conseiller ORP, la mesure Hestia entrant dans le catalogue des mesures MMT.

Hestia consacre 3 consultants, 2 téléacteurs et 1 secrétaire-réceptionniste:

- à la collecte de postes près des entreprises;
- à la conduite des entretiens avec les candidats en vue d'améliorer leur compétitivité;
- au reclassement des candidats dans des emplois durables.

## L'évaluation

L'expérience est soumise à une évaluation portant sur la période complète du projet-pilote, soit une année. Elle a été confiée à l'Observatoire universitaire de l'emploi (OUE) de l'université de Genève. Elle est conduite par Yves Flückiger et Pierre Kempeneers. Un rapport intermédiaire a été établi, portant sur la période qui va du 26 septembre 2006 au 16 avril 2007.

Il s'agit de comparer deux publics:

- les candidats sélectionnés par tirage aléatoire pour participer à la mesure Hestia (population Hestia);
- les chômeurs de longue durée qui ne participent pas au projet-pilote (population de contrôle).

Les questions de l'observation sont les suivantes:

- les chômeurs Hestia sont-ils réinsérés plus rapidement (efficacité économique)?
- le coût de la réinsertion Hestia est-il plus élevé (efficacité financière)?
- les emplois obtenus sont-ils davantage durables (efficacité sociale)?

## Les résultats du rapport

*Efficacité économique:* après 6 mois passés dans le dispositif Hestia, pour 100 chômeurs de longue durée, il n'en reste plus que 70 qui n'ont pas encore trouvé d'emploi, ce nombre étant de 80 pour les chômeurs ORP. On constate également que les probabilités de sortie augmentent plus rapidement au cours du temps parmi les chômeurs Hestia qu'au sein de la population de contrôle.

*Efficacité financière:* le dispositif Hestia représente un surcoût de 66% par rapport à celui généré par la combinaison ORP-mesures du marché du travail, qui n'est pas compensé par l'efficacité économique du système privé.

Toutefois, si on considère qu'après avoir épuisé leurs droits aux indemnités fédérales, les chômeurs passent à la charge des cantons, le dispositif Hestia est largement gagnant. Le coût mensuel des mesures cantonales peut, en effet, représenter le quadruple de la mesure Hestia.

*Efficacité sociale:* elle se fonde sur une comparaison Hestia-ORP des types d'emploi obtenus et des risques de retour au chômage.

Durant les six premiers mois de l'expérience, 62% des personnes figurant dans l'échantillon Hestia ayant retrouvé un emploi sont à plein temps et 68% en durée indéterminée. Dans la population de contrôle, les chiffres sont respectivement de 83% et 54%. Dans les deux cas, l'emploi a été confirmé après les trois mois d'essai. Le manque de recul ne permet, cependant, pas de tirer des conclusions définitives quant à l'efficacité sociale du dispositif.

## Perspectives politiques

À la suite de cette analyse, les décisions suivantes ont d'ores et déjà été prises:

- les mesures de reclassement seront étendues à un nombre plus large de chômeurs de longue durée;
- pour y pourvoir, un appel d'offres concurrentiel sera lancé durant l'été auprès d'Hestia et d'autres partenaires privés susceptibles d'offrir des prestations similaires;
- les entreprises retenues par l'État seront soumises à des évaluations permanentes;
- le Conseil d'État demande à l'OCE de limiter strictement les cours de formation individuels et généralistes dont l'efficacité n'est pas démontrée, afin de financer les mesures ci-dessus;
- une seconde expérience-pilote de même type sera lancée en vue du reclassement de demandeurs d'emplois de très longue durée au bénéfice de l'aide sociale ou du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS).



**Patrick Schmied**  
Directeur de l'Office cantonal de l'emploi, Genève